

57^e foire Alespo

terroir cévennes

12 | 13 | 14 | 15 mars 2027

Règlement intérieur

version 15/09/2026

Association ALESP0 - 1105 chemin de la tour de Billot, 30140 BAGARD

SIRET : 39198844100047 N° RNA : W301004182

contact@alespo.fr

06 09 10 62 15

L'association ALESP0, régie par la loi de 1901, organise la Foire-Exposition annuelle d'Alès, qui se tiendra du **12 au 15 mars 2027** au parc des expositions de Méjannes-les-Alès, Gard.

Les organisateurs et personnels de la Foire, ainsi que la société chargée de la sécurité, sont habilités à faire respecter le règlement intérieur.

HEURES D'OUVERTURE

Art.1 - La Foire est ouverte au public :

- vendredi et samedi de 10h à 23h
- dimanche de 10h à 19h
- lundi de 10h à 18h

Ce sont aussi les horaires du restaurant et de la plupart des food-trucks.

L'entrée de la Foire est interdite au public en dehors de ces horaires.

Les visiteurs sont tenus de quitter les espaces d'exposition à leurs horaires de fermeture respectifs et de quitter l'enceinte de la foire au plus tard à l'heure de fermeture générale indiquée ci-dessus.

Les stands extérieurs et intérieurs sont ouverts au public aux mêmes horaires, sauf :

- vendredi et samedi de 10h à 20h30 seulement.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les horaires pour des raisons de sécurité ou de circonstances exceptionnelles.

CONDITIONS D'ENTRÉE

Art.2 - Pour la sécurité de tous, et en conformité avec les directives gouvernementales de la période, l'accès à la Foire fait l'objet d'un contrôle d'accès avec contrôle et fouille des sacs et des effets personnels des visiteurs, qui sont invités à s'y prêter de bonne grâce. Tout refus peut entraîner une interdiction provisoire d'entrée dans la Foire. Ce contrôle est exercé dans le respect de tous et les limites des pouvoirs légaux des agents de sécurité.

Art.3 - Sont interdits dans l'enceinte de la Foire : les armes, les couteaux, lames, compas, ainsi que les objets dangereux, produits inflammables ou susceptibles de troubler la sécurité.

Art.4 - Les animaux sont interdits dans la Foire, sauf les chiens guides ou d'assistance légalement autorisés, ou les petits animaux portés ou transportés en panier, sous la responsabilité exclusive de leur propriétaire, et sous réserve des règles sanitaires ou de sécurité applicables aux espaces spécifiques (restauration, espaces avec des animaux, etc).

Art.5 - Il est formellement interdit de consommer des produits dopants et/ou illicites non autorisés par la loi dans l'enceinte de la Foire.

Art.6 - L'accès au site peut être interdit aux personnes :

- en état d'ébriété évident ;
- ayant déjà précédemment perturbé le bon fonctionnement de la Foire ;
- aux enfants mineurs non accompagnés d'une personne majeure (18 ans révolus).

Art.7 - Une tenue correcte est exigée, c'est à dire une tenue adaptée à un événement accueillant du public et des enfants et respectant les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité. Ainsi, le port de chaussures et d'un vêtement couvrant le torse est obligatoire.

Les tenues ou accessoires présentant un danger pour les personnes, ainsi que les vêtements comportant des inscriptions ou représentations à caractère injurieux, discriminatoire ou incitant à la violence, sont aussi interdits.

Art.8 - Le non respect d'une de ces règles entraînera un possible refus d'accès, motivé par la sécurité ou le comportement du visiteur et sur la base du présent règlement intérieur.

SORTIE

Art.9 - Toute sortie de l'enceinte de la foire est définitive. Toute nouvelle entrée nécessite la présentation d'un nouveau titre d'accès valide, sauf autorisation expresse de l'organisateur.

SECURITE ET COMPORTEMENTS

Art.10 - Les visiteurs doivent se soumettre aux instructions des équipes de sécurité. Notamment, il doivent obtempérer rapidement si il leur est demandé d'évacuer

temporairement ou définitivement le site en cas de danger.

Art.11 - Il est interdit de pénétrer dans les zones techniques, réservées ou fermées au public.

Art.12 - Tout comportement violent, menace, dégradation ou comportement perturbateur est totalement prohibé dans l'enceinte de la Foire et dans ses annexes (parking, environ). Leurs auteurs feront l'objet d'une exclusion immédiate et d'une signalisation aux autorités policières.

Art.13 - Les visiteurs doivent respecter les consignes particulières affichées pour chaque activité.

Art.14 - Il est formellement interdit de fumer ou vapoter dans les halls, bâtiments et sous les chapiteaux.

Art.15 - Indépendamment des mesures prévues ci-dessus, toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

CAPTATION D'IMAGES / PHOTOGRAPHIES

Art.16 - Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant la Foire à des fins d'information et de communication sur l'événement.

Les visiteurs sont informés de la présence éventuelle de photographes et vidéastes dans l'enceinte de la manifestation. Les prises de vues et leur utilisation seront réalisées dans le respect du droit à l'image et de la réglementation applicable à la protection des données personnelles.

DROIT DE RETRACTATION

Code de la consommation

Les achats et commandes conclus auprès des professionnels dans le cadre de la Foire ALESP0 ne bénéficient pas, en principe, d'un droit de rétractation.

Des dispositions particulières s'appliquent toutefois, notamment lorsqu'un achat est financé par un crédit affecté.

De même, un devis signé sous réserve de mètre ne peut être que définitif qu'après la réalisation du mètre chez l'acheteur.

Chaque exposant est responsable de l'information précontractuelle qu'il doit fournir aux consommateurs conformément au Code de la consommation, notamment ses articles L.224-59 à L.224-62.

Les visiteurs peuvent s'adresser à l'accueil de la foire ou écrire à contact@alespo.fr pour toute question ou demande relative à l'utilisation de leur image.

Ils trouveront aussi à l'accueil de la Foire une information sur les traitements de données et un formulaire pour recueillir les autorisations nécessaires, particulièrement pour les portraits et les images de mineurs ou refuser d'apparaître sur les images.

RESPONSABILITE

Art.17 - L'association ALESP0 est assurée au titre de sa responsabilité civile pour l'organisation de la manifestation.

Chaque visiteur est tenu de respecter les consignes de sécurité, les installations et les équipements mis à sa disposition. Les visiteurs demeurent responsables des dommages qu'ils causent à autrui ou aux biens, dans les conditions prévues par la loi.

ALESP0 ne saurait être tenue responsable des dommages qui ne lui sont pas imputables, notamment des vols, pertes ou détériorations d'effets personnels, sous réserve des dispositions légales applicables.

Les enfants mineurs demeurent sous la surveillance et la responsabilité des adultes qui les accompagnent, sans préjudice des responsabilités pouvant incomber à l'organisateur ou aux exploitants des animations.